

## Politique de recrutement de l'Équipe Nouvelle-Écosse pour les Jeux de la francophonie canadienne

### 1. Langue officielle :

La langue officielle d'opération du CJP est le français. Toutes les activités liées aux CJP ou aux Jeux de la francophonie canadienne à Laval en 2025 se déroulent donc en français.

### 2. Membres :

Pour prendre part aux activités du CJP, un·e participant·e potentiel·le doit :

- a. Être membre du CJP (élèves des écoles secondaires du CSAP ou membre individuel – jeune d'expression française de la province)
- b. S'engager à compléter son inscription et payer les frais d'inscription\* avant le 15 mai 2025.

*\*Les frais d'inscriptions seront déterminés par le CJP avant le début des essais*

Les équipes seront idéalement composées au taux minimum de 75% d'élèves des écoles du CSAP.

### 3. Admissibilité :

Pour prendre part aux Jeux de la francophonie canadienne à Laval en 2025, les personnes intéressées doivent :

- Obligatoirement être membre CJP; (voir plus haut)
- Les jeunes doivent être âgé·e·s entre 14 et 18 ans ET être né·e·s entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2011;
- Les adultes / accompagnateur·trice·s doivent être âgé·e·s de 19 ans et plus en date du 14 juillet 2025.

### 4. Sélection, représentation et autres critères :

Les entraîneur·euse·s, avec l'équipe de mission, seront responsables d'organiser des camps de sélections ou des essais. Les participant·es de la délégation seront sélectionné·es dans des camps de sélection, des essais, des rencontres en ligne ou par présentation de porte-folios, selon la discipline.

- Lors de camp de sélection, la performance ne sera pas considérée comme seul critère de sélection ;
- Une attention particulière sera portée sur la capacité du/de la participant·e potentiel·le à tenir une conversation en français (ex : participe aux essais en français, interagit en français avec les entraîneur·es, etc) ;
- Lors des sélections, et à compétence / performance égale, une attention particulière sera portée sur le comportement des participant·e·s potentiel·le·s (attitude positive, facilité à travailler en équipe, etc).
- Autant que possible, la délégation sera composée d'un nombre équivalent de personnes de sexe féminin et masculin, selon les **modalités de la FJCF** et de divers parcours et régions afin d'assurer une représentativité des jeunes de la province ;
- Les participant·es représenteront la province de la Nouvelle-Écosse et doivent se comporter comme des leaders et des modèles de leur province tout au long des activités liées aux Jeux de la francophonie canadienne.

### 5. Dates limites :

Pour tous·tes les participant·e·s : les formulaires et les paiements doivent être reçus au bureau du CJP au plus tard le 1er mai 2025.